



Ijss supérieur au salaire perçu

Par **petitou123**, le **16/06/2010** à **17:13**

Bonjour,

J'aurais SVP besoin d'un conseil relatif à mes fiches de paye.

En congé maternité, mon employeur a pratiqué la subrogation et le maintien de salaire. Or grâce à différentes primes, mes IJSS étaient supérieures à mon salaire de base. Lorsque je suis aller voir le service comptable, on m'a dit qu'avec le maintien de salaire je ne peux percevoir plus que mon salaire de base. On me dit par ailleurs que le manque à gagner sert à payer ma mutuelle et prévoyance..

J'ai contacté l'inspection du travail qui me dit que ce n'est pas de sonr essort, et me conseille donc soit de saisir les prudhommes, soit de faire appel à un avocat.

Tout ça prend une tournure bien couteuse et litigieuse..

\$\$\$\$J'aimerais juste quelques éclaircissements..

Pouvez vous SVP me conseiller sur la marche à suivre? Comment puis je faire vérifier mes fiches de paye?

Merci

petitou123